



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20241108-AG202411A210CG-AR
Date de télétransmission : 08/11/2024
Date de réception préfecture : 08/11/2024

**OBJET : Mise à jour n°2 du Plan
Local d'Urbanisme**

Numéro :
AG202411A210CG
Date : 07/11/2024

Le Maire de la Commune de VILLARS-LES-DOMBES (Ain),

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles R 151-52 13° et R 153-18 ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2017 approuvant le plan local d'urbanisme (PLU) ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 11 mai 2021 approuvant la modification n°1 du PLU ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2024 instaurant un sursis à statuer dans le cadre de la prise en considération du projet d'aménagement du centre et des entrées de ville ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Villars les Dombes est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, les annexes du Plan Local d'Urbanisme sont modifiées comme suit :

- Ajout de la délibération du Conseil Municipal n° 202407D041 du 9 Juillet 2024 et son annexe, instaurant un sursis à statuer sur le périmètre défini au plan annexé.

ARTICLE 2 :

Le dossier de mise à jour est tenu à la disposition du public en mairie, au service urbanisme, aux jours et heures d'ouverture au public.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Mme la Préfète de l'Ain.

Villars les Dombes, le 7 Novembre 2024
LE MAIRE

Pierre LARRIEU
LE MAIRE

